
Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).



EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

L'UCV vous propose de revenir sur quelques sujets qui touchent les communes vaudoises, abordés au Grand Conseil ces dernières semaines.

Décrets liés au risque de pénurie énergétique

Adoptés par le Grand Conseil le 1^{er} novembre dernier, ces décrets sont entrés en vigueur et ce jusqu'à la fin du mois d'avril 2023. Le décret qui touche particulièrement les communes est celui visant à limiter le gaspillage d'électricité. S'agissant de l'éclairage public, comme demandé par l'UCV lorsque nous avons été consultés sur ce décret, une marge de manœuvre est laissée aux communes, qui peuvent décider elles-mêmes s'il faut éteindre ou non candélabres et lampadaires, notamment sur des critères sécuritaires.

Initiative "Pour la Protection du climat"

Le texte intitulé « Pour la protection du climat » a été définitivement accepté par le Grand Conseil le 15 novembre dernier. Il prévoit notamment que "Les communes devront mettre en place des plans d'action pour atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec des plans visant des objectifs intermédiaires en 2030 et 2040. Elles resteront libres des mesures qu'elles choisissent et d'éventuels renforcements de politiques publiques les concernant seront adoptés par politique publique selon les processus usuels." Le peuple devra vraisemblablement se prononcer sur ce texte au printemps prochain.

Lire le texte adopté par le Grand Conseil : vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/2abadede-6c2b-4e27-9f9d-981602cd2fb2/meeting/1012638/.



FORMATIONS

Commission communale de recours en matière d'impôts : infos et documents utiles

Les séances d'information organisées cet automne par l'UCV, en collaboration avec Me de Haller, sur ce thème ont rencontré un vif succès, avec une centaine de participant·es. Les membres des commissions communales de recours en matière d'impôts ayant pris part à ces séances se sont montrés vivement intéressés par la thématique et soucieux d'appliquer correctement la législation et les procédures.

La présentation faite lors de ces séances ainsi que plusieurs documents utiles en lien avec cette commission (guide pratique, FAQ et canevas de décision) sont disponibles dès à présent sur le site web de l'UCV : ucv.ch/formations/seances-et-ateliers/recours-impots.

Cycle de formation MCH2

Thématique

Le modèle comptable harmonisé 2 est un plan comptable, ainsi qu'un ensemble de principes de comptabilité et de gestion, qui a pour but d'uniformiser les pratiques des collectivités publiques suisses (communes, cantons et Confédération). Le passage au MCH2 pour les communes vaudoises est prévu pour 2025-2027. Chaque commune et chaque association de communes est invitée par la Direction des finances communales de l'Etat de Vaud à se déterminer officiellement, d'ici au 15 janvier 2023, sur son année de passage à MCH2.

Afin d'accompagner les communes dans ce changement fondamental, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et l'UCV organisent séances d'informations, séances de travail et d'échanges ainsi que formations.

L'UCV vous propose ainsi un cycle de formation en trois étapes, à commencer au plus tard deux ans avant le passage à MCH2. Ainsi, si votre commune décide, par exemple, de passer au MCH2 au 1^{er} janvier 2025, le début des travaux doit se faire courant 2023.

Descriptif

"N" correspond à la date définie par votre commune pour passer à MCH2.

Journées initiales de formation – juin N-2 ans (sur 2 jours non consécutifs)

Objectifs :

- Introduction générale au module
- Travail concret sur la table de conversion
- Nettoyage préalable des comptes actuels pour faciliter la transition
- Questionnement concernant le passage de l'administrative à la fonctionnelle
- Tableaux des immobilisations

Troisième journée de formation – janvier N-1 an (1 jour)

Objectifs :

- Exemples concrets de comptabilisation, comptes des investissements et annexes demandés par MCH2
- Préparation du budget de l'année N

Quatrième journée de formation – automne N-1 an (1 jour)

Objectifs :

- Ecritures de boucllement
- Présentation des comptes
- Communication avec les instances politiques et l'organe de contrôle

Les dates exactes seront communiquées ultérieurement. En fonction du nombre de personnes intéressées, des caractéristiques de votre commune (ou association de commune) ou de vos logiciels informatiques, des classes, les plus homogènes possibles, seront mises sur pied. Nous vous invitons néanmoins à vous pré-inscrire à ce cycle de formation dès aujourd'hui.

Intervenant·s

Plusieurs formateurs de longue date de notre centre de formation, spécialistes de MCH2 et actifs dans des communes pilotes, donneront ces cours :

- M. Jean-Michel Brandt, Boursier à la Ville de Sainte-Croix
- M. Jean-Michel Chapalay, Boursier à la commune de Château-d'Oex
- M. Gérald Chollet, Boursier et technicien à la commune de Saint-Cergue
- Mme Lucie von der Mühl, Collaboratrice au Service des finances de la Ville de Lausanne et présidente du groupe de travail MCH2 piloté par l'UCV de 2017 à 2022
- M. Fabrice Weber, Chef du service des finances, de l'informatique et du SIT à la Ville d'Yverdon-les-Bains

Public cible

Ce cycle de formation s'adresse aux boursières et boursiers ainsi qu'aux autres collaborateurs et collaboratrices des services financiers (communes et associations intercommunales).

Informations pratiques

Prix

- Membres UCV : CHF 1'080.- (pour le cycle entier de formation et par personne / 4 jours)
- Non membres : CHF 1'710.- (pour le cycle entier de formation et par personne / 4 jours)

Le prix comprend les journées de formation ainsi que les repas de midi.

Pré-inscriptions sur ucv.ch/formation-mch2.
